

A S LAVAGE AUTO SAS

A S LAVAGE AUTO

Société par actions simplifiée

Capital social : 500,00 euros

Siège social : 3 allée de la Libération – Nanterre (92000)

SIREN : 953 085 776

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS DU 1^{er} AOÛT 2025

L'an DEUX MIL VINGT-CINQ,

Le 1^{er} août,

Au siège social, à Nanterre (92000),

- **M. Mohamed Saïd BOUKHALFA**, propriétaire de vingt-cinq (25) actions de la Société ; et
- **M. Choukri DJEBAR**, propriétaire de vingt-cinq (25) actions de la Société.

Ont pris les décisions concernant l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes définitifs de liquidation amiable ;
- Constatation de la clôture des opérations de liquidation amiable ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Les associés approuvent les opérations de liquidation amiable ainsi que les comptes définitifs qui en résultent.

DEUXIÈME DÉCISION

Les associés donnent quitus au liquidateur amiable de sa gestion et le déchargent de son mandat. Ils constatent la fin des opérations de liquidation amiable et prononcent la clôture définitive de la liquidation amiable. Par conséquent, la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

TROISIÈME DÉCISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte signé par les associés et répertorié sur le registre des décisions.

M. Mohamed Saïd BOUKHALFA	M. Choukri DJEBAR
	